

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2020

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE - (N° 3469)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE4

présenté par
Mme Faure-Muntian, rapporteure

ARTICLE 27 BIS

À l'alinéa 6, après la référence :

« II »,

insérer les mots :

« du présent article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel